

existent, mais on ne peut pas fixer l'époque des changements. »

Résumons. — Les Vadicasses sont bien le peuple de la Gallvèse.

1° Parce que nous les voyons parmi les onze peuples qui formaient la deuxième Belgique

2° Parce que les peuples qui bornaient les Vadicasses sont encore les mêmes qui nous bornent.

3° Parce que les Vadicasses étaient vers le 4° de longitude et le 49° de latitude, c'est notre position actuelle.

4° Parce que les Vadicasses étaient traversés par la Marne comme nous le sommes.

5° Parce que les Vadicasses ont bien pour capitale celle que Ptolémée leur donne.

6° Parce qu'après la disparition du mot, vers le cinquième siècle, nous ne voyons aucun autre peuple sur les cartes qui aurait pu en même temps changer son nom.

7° Parce qu'au dix-neuvième siècle nous voyons établie sur leur territoire une ville nommée Château-Thierry, aux mêmes degrés de longitude et de latitude.

Conclusion. — Le mot Gallvèse remonte au temps gallo-romain. La composition du mot indique incontestablement une époque où la langue latine était en usage, *Vadum*, gué, rivière, *Wys*, étymologie celtique, homme, ou simplement une terminaison latine de pays ou de peuples, comme nous l'avons fait voir. La traduction française de *Vadicassii* est Gallvessans en transportant *v* et *C*, et non un mot donné au hasard.

Messieurs, malgré la conviction que nous nous sommes formée sur cette question, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit plusieurs fois : nous serons heureux de laisser de côté persuasion et conviction, si une plus grande lumière vient nous montrer que nous sommes à côté de la vérité.

Château-Thierry, le 40 août 1865.

Pour Monseigneur de Basille, l'abbé CHEVALIER.

Rapport présenté par M. Barbey sur l'Excursion de Chouy.

Messieurs,

Le 19 août dernier avait été fixé pour une excursion dans la commune de Chouy, canton de Neuilly-Saint-Front ; quelques membres seulement de la Société ont répondu à l'appel de notre président, nous le regrettons pour ceux d'entre nous qui n'ont pu profiter de cette charmante partie de plaisir qui tout naturellement offrait aux

membres d'une Société nouvelle le moyen de faire plus ample connaissance.

Le but principal de ce déplacement était la reconnaissance et la visite d'un lieu de sépulture, signalé par M. Harant, à l'extrémité sud-ouest de Chouy, au lieu dit le Patry, à la rencontre du chemin du village et de celui qui mène à la sucrerie de Neuilly. C'est en faisant ces déblais nécessaires à la construction de ce dernier chemin que les terrassiers ont mis à découvert quelques squelettes enterrés à une profondeur d'un mètre environ et trouvé à côté deux haches, une boucle de ceinturon et deux fers de lance.

Ces déblais ont encore offert quelques fragments de poteries et de larges tuiles à rebord ainsi que l'anse d'une amphore ; ils nous ont en outre montré les restes de quelques substructions et les fondations d'un ancien chemin.

Il y a environ trois ans, au même lieu dit, quelques tombes en pierre, nous assura-t-on, avaient été découvertes ainsi que des fragments d'armes et de colliers qui depuis ont été dispersés.

Forts de ces précédents, nous fîmes pratiquer quelques fouilles aux endroits que nous supposions renfermer encore quelques sépultures, et notamment à un endroit voisin appelé la Fosse Robinet, rue du Patry, qui nous avait été signalé pour être l'emplacement d'un ancien cimetière, et nous y découvrîmes en effet quelques ossements appartenant à deux individus, repliés sur eux mêmes, sans orientation, mais nous n'y avons trouvé d'autre objet que les fragments d'une petite fiole en verre tellement mince qu'ils s'écrasèrent sous nos doigts malgré les plus grandes précautions ; le fond de cette fiole était de forme arrondie en mamelon ; nous avons pu le conserver et nous le mettons sous vos yeux.

Nous vous présentons également les objets qui ont été découverts :

La boucle est en cuivre et de la même forme et du même modèle que la plupart de celles qui ont été trouvées en si grand nombre dans le cimetière des Chesneaux ; elle seule suffirait pour indiquer l'âge de ces sépultures et les faire remonter à l'époque mérovingienne.

Les haches et les fers de lance sont en fer et pareils à tous ceux que l'on rencontre dans les sépultures franco-mérovingienne.

L'une de ces haches a quinze centimètres et l'autre dix-sept de longueur, sur une épaisseur à l'emmanchement de trois à quinze centimètres en s'amincissant progressivement jusqu'au taillant. Les courbes de la plus petite sont plus gracieuses que celles de la plus grande, mais toutes deux sont très maniables et devaient être une arme redoutable.

Quant aux fers de lance, ils sont plats avec un léger renflement

sur la ligne centrale et terminés par une douille destinée à recevoir le bois. L'un a vingt et l'autre vingt-cinq centimètres de longueur; ce dernier est en forme de feuille lanceolée et offre sur la douille une entaille de huit centimètres de longueur destinée sans doute à assurer le manche de la lance; l'autre affecte une forme oblongue légèrement enflée sur les bords, avec un renflement plus prononcé à l'extrémité inférieure de la lame, et il pourrait bien appartenir à une javeline destinée à être lancée à la main. Le peu de diamètre que devait avoir le manche, vingt-quatre millimètres, autorise cette supposition. Nous avons regretté de n'avoir pas trouvé l'angon des Francs, qui devait pourtant être commun et que cependant on rencontre si rarement.

J'ai assisté à des fouilles faites aux environs de Laon, dans des tombes de la même époque, et j'y ai rencontré des haches de la même forme, mais qui m'ont paru plus fortes; j'en ai recueilli entre autres objets un large couteau à un seul tranchant appelé *scramasax*. Comme il n'en a pas été découvert à Chouy, je prends la liberté de le mettre sous vos yeux pour faire connaître cette arme à ceux d'entre vous qui n'en auraient pas encore vu.

Avant cette visite aux sépultures de Chouy, les membres de la Société avaient été visiter l'église du village qui quoique grande et vaste n'offre rien de remarquable. Elle paraît en grande partie avoir été bâtie au quinzième siècle, mais certaines portions sont évidemment d'une époque antérieure. Quelques irrégularités dans les voûtes et les bas-côtés, certaines amorces que l'on remarque, dénotent des remaniements ou des reconstructions qui en attendaient d'autres.

L'intérieur contient encore quelques inscriptions funéraires sans intérêt.

L'extérieur très simple et sans détails de sculpture, n'offre qu'un assemblage confus d'énormes contreforts de l'effet le plus disgracieux. Le clocher en charpente, recouvert d'ardoises est moderne et doit en avoir remplacé un autre qui peut-être a été brûlé et devait donner au monument un meilleur aspect.

« Chouy, nous dit M. Melleville dans son *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, a pour patrons saint Gervais et saint Protais, et fut possédé jusqu'à la Révolution par le Chapitre de Soissons qui l'avait acquis en 4486 de son dernier seigneur Nicolas des Fossés. »

Au sortir de Chouy, à environ deux kilomètres au-dessus du hameau des Crouttes et dominant la vallée dans une position militaire parfaitement choisie, l'on distingue les ruines d'une tour isolée que les habitants nous dirent être un ancien moulin à vent et qu'on nomme la tour de Chouy; la Société voulut s'y rendre, — à ses murs d'un mètre quinze centimètres d'épaisseur, à ses deux étages effondrés qui lais-

sent encore voir deux fortes cheminées pratiquées dans l'épaisseur des murs, elle reconnut bien facilement les restes d'une ancienne fortification du moyen âge. Des débris de pierres et de constructions rasant le sol montrent que cette fortification n'était pas complètement isolée, mais nous avouons n'avoir à cet égard aucun renseignement.

De là l'on descendit aux Crouttes qui ne sont que des habitations creusées dans la roche calcaire que forme le flanc de la colline au bas de laquelle coule l'Oureq. Peut-être ces habitations ont-elles été creusées par les premiers Gaulois comme en tant d'endroits du Soissonnais.

Mais le temps nous pressait ; après avoir donné un coup d'œil à l'église de Neuilly-Saint-Front, qui mériterait à elle seule une description, ainsi qu'à la chapelle de Saint-Front et à son grès légendaire, la Société salua en passant les églises de Bonnes et de Monthiers, le château qui domine ce dernier village, la porte romane si curieuse de l'église d'Epaux et rentre à Château-Thierry en se promettant bien de compléter dans une nouvelle excursion la visite des richesses qu'elle n'avait fait qu'entrevoir.

BARBEY.

Rapport présenté par M. Bigorne sur l'Excursion de Chouy.

Messieurs,

J'ai remis à la Société d'Anthropologie de Paris, les quatre crânes recueillis à Chouy, près de Neuilly-Saint-Front, par M. Harant. De ces quatre crânes trouvés avec des francisques, une boucle en bronze, etc., l'un paraît avoir appartenu à un individu d'une dizaine d'années; il présente les incisives supérieures en voie de remplacement.

Un autre crâne par ses proportions, se rapproche de ceux trouvés près de Pierrefonds, au Mont-Berny, non loin des substructions d'une ville détruite au commencement du cinquième siècle après J.-C., lors des grandes invasions des peuples barbares dans les Gaules, cependant il paraît plus globuleux, par suite du développement considérable de ses apophyses mastoïdes, qui semblent accroître son diamètre vertical. Ce crâne provient vraisemblablement d'un des descendants des habitants de la Gaule, antérieurs à l'arrivée des peuples Germains.

La troisième tête, comme la première, trouvée à côté de lui, présente la suture médio frontale, disposition ostéologique, sinon rare, du moins peu commune, surtout chez l'adulte. Le front est bien conformé, le crâne présente un assez grand développement dans le sens antéro-postérieur. Sa forme le rapproche de quelques crânes recueillis dans des chambres sépulcrales de l'âge de la pierre polie, auprès de